

**RECRUTEMENT D'UN CABINET D'ASSISTANCE TECHNIQUE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE PROJET
D'APPUI AU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS (PISE)
DANS LE SECTEUR DE L'EDUCATION**

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

SERVICES DE CONSULTANTS

La République Gabonaise a reçu un financement de l'Agence Française de Développement (AFD) de 101 milliards de francs CFA pour la mise en œuvre d'un projet d'appui au Programme d'Investissements dans le Secteur de l'Éducation (PISE). Le Ministère de l'Éducation Nationale chargé de la Formation Civique (MENFC), Maître d'ouvrage du projet a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer les paiements au titre des prestations d'un cabinet d'Assistance Technique à Maîtrise d'Ouvrage (ATMO).

Le projet entend contribuer à l'amélioration des conditions d'accueil et d'enseignement des élèves de l'éducation de base au Gabon par la construction et l'équipement d'établissements scolaires à Libreville et à Port-Gentil, visant à garantir un meilleur développement des compétences des élèves et une meilleure prise en compte des besoins des populations des zones urbaines en forte croissance.

Une première phase du Projet a été réalisée et a permis la construction et la réhabilitation de vingt-trois (23) établissements scolaires à Libreville répartis sur quinze (15) sites et la livraison de 223 salles de classe avec des espaces fonctionnelles connexes : bureaux administratifs, salles de laboratoires, salles informatiques, plateaux sportifs et espaces de restauration, aménagements extérieurs.

Les Services du consultant auront pour objet : **la Mission d'Assistance Technique à Maîtrise d'Ouvrage (ATMO) pour la deuxième phase des travaux de construction des écoles primaires et des collèges à Libreville et à Port-Gentil ainsi que la préparation d'un deuxième projet (PISE 2).**

Plus spécifiquement, la mission du cabinet aura pour objet :

- i. Appui au pilotage et au suivi de la programmation, de l'identification de nouveaux sites et de la gestion de l'enveloppe financière globale du deuxième projet (PISE 2) ;
- ii. Appui au suivi de la réalisation des études architecturales et techniques du programme de constructions ;
- iii. Appui au suivi de l'exécution des travaux ;
- iv. Appui à la réception des travaux ;
- v. Appui à l'acquisition des équipements ;
- vi. Appui à la mise en service des infrastructures et des équipements.

Le MENFC invite les consultants à manifester leur intérêt pour la fourniture des Services décrits ci-dessus.

Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'article 1.3 des « Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers », disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD www.afd.fr.

Afin de confirmer leur éligibilité à un financement de l'AFD, les consultants devront joindre à leur candidature la Déclaration d'intégrité dûment signée.

Les consultants intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires. Pour ce faire, ils doivent produire les documents suivants :

- une brochure de présentation du Candidat et de chacun des membres s'il s'agit d'un Groupement comportant des éléments de capacité financière ;
- les références du Candidat et de chacun des membres s'il s'agit d'un groupement dans des prestations similaires (contrats d'assistance technique y compris résidentielle en Afrique

subsaharienne, notamment sur financement de bailleurs de fonds). Les contacts téléphoniques et/ou e-mail des bénéficiaires ou bailleurs devront être précisés pour chaque expérience ;

- toutes autres informations jugées pertinentes et permettant d'évaluer les capacités du Candidat ou des membres du Groupement du contexte géographique (connaissance de la région).

Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 15 pages environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. Le cas échéant chacun des membres du groupement devra fournir les informations requises.

Le caractère similaire des expériences du cabinet sera analysé en fonction :

- de la nature de la prestation ;
- de l'ampleur des contrats ;
- du domaine technique ;
- du contexte géographique (au Gabon notamment).

Le MENFC examinera également la pertinence des manifestations d'intérêt au regard des informations suivantes :

- nature des activités du Candidat ;
- nombre d'années d'expérience ;
- qualifications du Candidat dans le domaine des prestations et notamment référencées concernant l'exécution des marchés analogues ;
- organisation technique et managériale du Candidat ;
- qualifications générales et nombre de personnels professionnels.

Le Ministère en charge de l'Éducation Nationale dressera une liste restreinte de 6 candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues auxquels il adressera le Dossier de Demande de Propositions pour la réalisation des services requis.

Les manifestations d'intérêt écrites en langue française en trois (03) exemplaires (01 original et 02 copies + 1 clé USB) doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne ou par courrier au plus tard **le 03 avril 2023 à 15 heures, heure locale.**

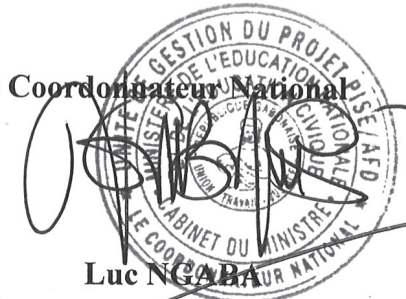
L'ouverture des plis aura lieu **le mardi 04 avril 2023 à 9 heures** dans les locaux de l'Unité de Gestion du Projet.

**UNITE DE GESTION DU PROJET
Coordonnateur National du Projet PISE
A l'attention de Monsieur Luc NGABA,**

Tél : 00241 77 59 98 30

Mail : ngabaluc@yahoo.fr / donastellealidarose@yahoo.fr

Les bureaux d'études intéressés peuvent obtenir par écrit 7 jours avant la date de remise de la candidature, l'annexe (déclaration d'intégrité) de l'AMI et des informations supplémentaires, à l'adresse ci-dessus, les jours ouvrables entre **08 heures et 15 heures.**

Le Coordonnateur National

Luc NGABA
